

## Règlements du conseil de la Ville de La Tuque



PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE LAVIOLETTE  
VILLE DE LA TUQUE

RÈGLEMENT NO 1000-206-2018 établissant la tarification pour l'utilisation des biens, des services et des activités de Ville de La Tuque pour l'année 2019.

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Tuque tenue le 18 décembre 2018, sous la présidence du maire monsieur Pierre-David Tremblay et à laquelle étaient présents mesdames les conseillères Manon Côté et Caroline Bérubé ainsi que messieurs les conseillers Luc Martel, Éric Chagnon, Roger Mantha et Jean Duchesneau, formant le quorum.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités soient financés au moyen d'un mode de tarification;

ATTENDU que ce conseil municipal juge opportun de regrouper les tarifications existantes en matière de biens, les services et les activités fournis par la Ville en un seul règlement;

ATTENDU qu'un projet de règlement fut adopté et qu'un avis de motion avec dispense de lecture du présent règlement a dûment été donné lors l'assemblée ordinaire tenue le 20 novembre dernier par la conseillère madame Caroline Bérubé;

EN CONSÉQUENCE, CE CONSEIL DÉCRÈTE PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, CE QUI SUIT :

### CHAPITRE I – DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES ET ADMINISTRATIVES

#### PRÉAMBULE ET ANNEXES

##### Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

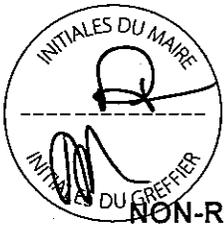
##### Article 2

Il est par le présent règlement établi une tarification pour le financement et l'utilisation de certains biens, services et pour le bénéfice retiré de certaines activités de la Ville de La Tuque, et ce, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.

##### Article 3

Le tarif applicable apparaît en regard de chacun des biens, services ou activités mentionnés aux annexes ci-jointes qui font partie intégrante du règlement comme suit :

- I. Administration;
- II. Cour municipale;
- III. Évaluation et taxation;
- IV. Finances;
- V. Génie;
- VI. Greffe;
- VII. Sécurité incendie;
- VIII. Permis et inspection / Urbanisme et environnement;
- IX. Travaux publics;
- X. Sports et plein air;
- XI. Bibliothèque;
- XII. Vie citoyenne;
- XIII. Tourisme



## Règlements du conseil de la Ville de La Tuque

### Article 4

Les tarifs décrétés aux annexes I à XII indiqués à l'article précédent sont majorés de 100 % pour les non-résidents.

### **BÉNÉFICE REÇU**

#### Article 5

Le mode de tarification prévu au présent règlement est lié au bénéfice reçu par le débiteur dans le cas d'un bien, d'un service ou d'une activité qui profite ou est susceptible de profiter non pas à la personne en tant que telle, mais à l'immeuble dont elle est propriétaire ou occupant.

Le sens de l'expression « bénéfice reçu » de l'alinéa précédent ne s'applique pas si le mode de tarification est un prix exigé de façon ponctuelle pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré d'une activité. L'activité de la Ville qui consiste à étudier une demande et à y répondre est réputée procurer un bénéfice au demandeur, quelle que soit la réponse, y compris lorsque la demande a pour objet un acte réglementaire ou que la réponse consiste dans un tel acte.

### **COMPENSATION**

#### Article 6

Toute compensation exigée d'une personne en vertu du présent règlement, en raison du fait qu'elle est propriétaire d'un immeuble, est assimilée à une taxe foncière imposée sur l'unité d'évaluation comprenant celui-ci.

Toutefois, cette assimilation ne s'applique pas si le propriétaire de l'immeuble n'est pas la personne au nom de laquelle est inscrite l'unité d'évaluation comprenant celui-ci.

### **PROCÉDURE D'EXIGIBILITÉ**

#### Article 7

Tout débiteur, bénéficiaire ou usager d'un bien, d'un service ou d'une activité pour lequel un tarif est exigé, en vertu du présent règlement, doit au préalable s'identifier et, sur demande, fournir une preuve d'identification.

Tous les tarifs exigibles en vertu de ce règlement sont payables, au moment de la demande de service, activité ou bien par le requérant ou, dans certains cas, dans les 30 jours suivant l'envoi d'une facture.

### **DÉSISTEMENT ET REMBOURSEMENT**

#### Article 8

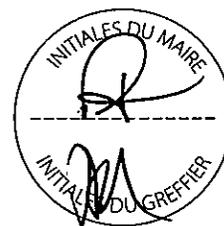
Pour tout désistement, des frais d'administration de 10 \$ seront retenus.

#### Article 9

Aucun remboursement ne sera effectué moins de dix (10) jours avant le début de l'activité, sauf sur présentation d'un billet médical.

Aucun remboursement ne sera effectué pour un montant de dix dollars (10 \$) ou moins.

# Règlements du conseil de la Ville de La Tuque



## INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS

### Article 10

Un taux annuel de 7 % pour les frais d'intérêt en plus d'une pénalité de 0,5 % du principal impayé par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de 5 % par année, est chargé sur les comptes dus pour tout montant facturé par le présent règlement, à compter de l'expiration du délai pendant lequel elles devaient être payées.

### Article 11

Tout solde d'intérêt ou de pénalité de moins de dix dollars (10 \$) ne sera exigé si tous les versements de l'année ont été acquittés.

## TAXES DE VENTE

### Article 12

Aux frais prévus au présent règlement, s'ajoutent les taxes de vente (T.P.S. et T.V.Q.) lorsqu'applicables, sauf indication contraire ou dans le cas de service non taxable ou exonéré en vertu de la loi.

## CHAPITRE III – DISPOSITIONS ABROGATIVES ET FINALES

### DISPOSITION ABROGATIVE

### Article 13

Le présent règlement abroge et remplace toute réglementation, résolution ou politique antérieure de la Ville concernant la tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville, ou toutes modifications à ceux-ci.

### Article 14

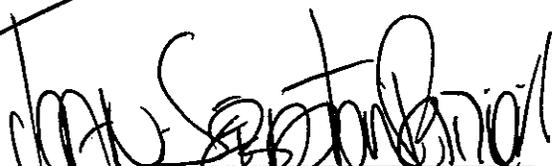
Dans les cas d'incompatibilité entre les dispositions du présent règlement et celles de tout autre règlement, politique ou résolution de la Ville existant au moment de son entrée en vigueur, les dispositions du présent règlement ont préséance.

## ENTRÉE EN VIGUEUR

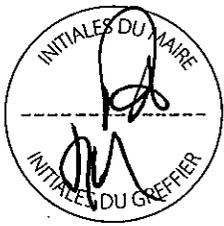
### Article 15

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**FAIT ET ADOPTÉ** par le conseil municipal à son assemblée ordinaire du deux (18) décembre deux mille dix-huit (2018).

  
Jean-Sébastien Poirier  
Greffier

  
Pierre-David Tremblay  
Maire



## Règlements du conseil de la Ville de La Tuque

### ANNEXE « I »

#### ADMINISTRATION

Les tarifs suivants sont applicables pour tous services rendus par la Ville :

Services	Tarifs	Notes
Photocopie	0,39 \$ la page	Tarif établi en vertu du <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels</i> en vigueur
Page dactylographiée ou manuscrite	3,90 \$ la page	Tarif établi en vertu du <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels</i> en vigueur
Plan général des rues ou tout autre plan	3,90 \$ le feuillet	Tarif établi en vertu du <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels</i> en vigueur
Chèque non compensé («sans provision» et «arrêt de paiement»)	30 \$	
Correction de paiement dans un dossier, due à une erreur ne découlant pas de la responsabilité de la Ville	30 \$	Au contribuable En vertu du règlement no 1000-202-2017, décrétant l'imposition des différents taux de taxes, tarifications et compensations pour l'année financière 2018

Règlements du conseil de la Ville de La Tuque



ANNEXE « II »  
COUR MUNICIPALE

Les tarifs suivants sont applicables pour tous services rendus par la Cour municipale :

Services	Tarifs	Notes
CD	20 \$	Non établi par règlement
Remise d'un avis de paiement d'amende (pour tout dossier dont le jugement a été rendu par une cour municipale, autre que celle de La Tuque)	20 \$ Gratuit	Si citoyen
Licence de chiens et chats	20 \$ / par chien ou par chat 10 \$	Tarif établi en vertu du règlement concernant la réglementation sur les chiens, les chats et autres animaux 50 % du montant annuel après le 1 <sup>er</sup> novembre



## Règlements du conseil de la Ville de La Tuque

### ANNEXE « II » (SUITE)

#### COUR MUNICIPALE

Les tarifs suivants sont applicables pour tous services rendus par la Cour municipale :

Services	Tarifs	Notes
Procédures de recouvrement d'une créance municipale en vertu du Code de procédure civile du Québec avec l'expédition de l'avis initial. Ces frais comprendront notamment, le cas échéant :		
<ul style="list-style-type: none"><li>- Mise en demeure</li><li>- Demande introductive d'instance</li><li>- Certificat de défaut</li><li>- Déclaration sous serment</li><li>- Inscription pour jugement par défaut de répondre à l'assignation ou gestion de l'instance si réponse</li><li>- Jugement</li><li>- Avis d'exécution</li></ul>		En vertu des tarifs des frais judiciaires en matière civile



ANNEXE « III »

ÉVALUATION ET TAXATION

Les tarifs suivants sont applicables pour tous services rendus par le Service aménagement, développement du territoire et urbanisme :

Services	Tarifs	Notes
Extrait du rôle d'évaluation	0,47 \$ par unité d'évaluation	Tarif établi en vertu du <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels</i> en vigueur
Plan de la matrice graphique	3,90 \$ par feuillet ou extrait	Tarif établi en vertu du <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels</i> en vigueur
Lorsque la demande de révision concerne le rôle d'évaluation foncière :		
▪ Porte sur une unité d'évaluation dont la valeur est inférieure à 100 000 \$	40 \$	Tarifs établis en vertu du règlement no 174-97 de la MRC du Haut St-Maurice fixant les modalités de dépôt pour une demande de révision administrative de l'évaluation foncière et/ou de la valeur locative
▪ Porte sur une unité d'évaluation dont la valeur est égale ou supérieure à 100 000 \$ et inférieure à 250 000 \$	60 \$	
▪ Porte sur une unité d'évaluation dont la valeur est égale ou supérieure à 250 000 \$ et inférieure à 500 000 \$	75 \$	
▪ Porte sur une unité d'évaluation dont la valeur est supérieure à 500 000 \$ et inférieure à 1 000 000 \$	150 \$	
▪ Porte sur une unité d'évaluation dont la valeur est égale ou supérieure à 1 000 000 \$ mais inférieure à 2 000 000 \$	300 \$	



## Règlements du conseil de la Ville de La Tuque

### ANNEXE « III » (suite)

### ÉVALUATION ET TAXATION

Services	Tarifs	Notes
▪ Porte sur une unité d'évaluation dont la valeur est égale ou supérieure à 2 000 000 \$ mais inférieure à 5 000 000 \$	500 \$	
▪ Porte sur une unité d'évaluation dont la valeur est égale ou supérieure à 5 000 000 \$	1 000 \$	
Lorsque la demande de révision concerne le rôle de la valeur locative :		
▪ Porte sur une unité d'évaluation dont la valeur est inférieure à 50 000 \$	40 \$	
▪ Porte sur une unité d'évaluation dont la valeur est égale ou supérieure à 50 000 \$ mais inférieure à 100 000 \$	75 \$	
▪ Porte sur une unité d'évaluation dont la valeur est égale ou supérieure à 100 000 \$	140 \$	

Règlements du conseil de la Ville de La Tuque



ANNEXE « IV »

FINANCES

Les tarifs suivants sont applicables pour tous services rendus par la Direction des finances :

Services	Tarifs	Notes
Rapport financier (MAMOT) (photocopie)	3,20 \$	Tarif établi en vertu du <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels</i> en vigueur



## Règlements du conseil de la Ville de La Tuque

### ANNEXE « V »

#### GÉNIE

Les tarifs suivants sont applicables pour tous services rendus par le Service technique et le Service des travaux publics :

Services	Tarifs	Notes
Raccordement d'un bâtiment aux conduites publiques d'aqueduc et d'égout :		
▪ Bâtiment résidentiel située en bordure d'une rue pavée qui ne nécessitent pas de travaux d'extension des conduites publiques	4 000 \$	
▪ Bâtiments résidentiels situés en bordure d'une rue non pavée qui ne nécessitent pas de travaux d'extension des conduites publiques	2 000 \$	
▪ Bâtiments résidentiels qui nécessitent des travaux d'extension des conduites publiques	Coût réel des travaux	
▪ Bâtiments publics, communautaires, commerciaux et industriels ou bâtiments à usages mixtes (résidentiel / commercial)	Coût réel des travaux	



ANNEXE « V » (SUITE)

GÉNIE

Les tarifs suivants sont applicables pour tous services rendus par le Service des travaux publics :

Services	Tarifs	Notes
Tarification concernant les entrées privées et bordures de béton		
Du mètre linéaire		
- Coupe de bordure de rue	37,95 \$	Selon l'offres de service du 9 mai 2018 de Construction SRB
- Coupe de trottoir 0 à 25 cm de trait	48,35 \$	
- Coupe de trottoir de 26 à 50 cm de trait	61,15 \$	
- Coupe de trottoir de 51 à 75 cm de trait	81,10 \$	
- Coupe de trottoir de 76 à 100 cm de trait	96,15 \$	
- Coupe de trottoir de 101 à 125 cm de trait	116,75 \$	
- Coupe de trottoir de 126 à 150 cm de trait	146,75 \$	
Entrée charretière avec terre-plein		
- Entrée de béton	12,50 \$ / pi <sup>2</sup>	Tarif établi en vertu de la résolution no VLT-2012-10-273 modifiant la tarification concernant les entrées privées et bordures de béton stipulé à l'article 855 du règlement no 1000-3-93 Article 856 du règlement 1000-3-93 concernant les entrées charretières et la modification de diverses dispositions législatives pour le paiement des coûts mentionnés à l'article 855 :
- Entrée asphalte (recouvrement d'une entrée existante)	11,50 \$ / pi <sup>2</sup>	
- Bordure de béton	30,50 \$ / pi lin	
		- 1 <sup>er</sup> entrée desservant une unité d'évaluation : 50 % par la Ville et 50 % par le propriétaire - 2 <sup>e</sup> entrée distincte : propriétaire - Élargissement d'entrée : propriétaire - Remplacement d'une dalle de trottoir ou chaîne qui n'est pas considérée comme dangereuse par le directeur (effectué lors du remplacement d'une entrée de voiture) : propriétaire



## Règlements du conseil de la Ville de La Tuque

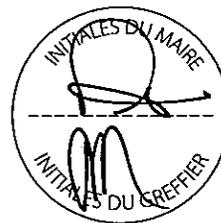
### ANNEXE « VI »

#### GREFFE

Les tarifs suivants sont applicables pour tous services rendus par le Service du greffe :

Services	Tarifs	Notes
Copie d'un règlement municipal	0,39\$ la page	Tarif établi en vertu du <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels</i> en vigueur  Ne pouvant excéder la somme de 35 \$
Liste des contribuables ou des habitants	0,01 \$ par nom	Tarif établi en vertu du <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels</i> en vigueur
Liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum	0,01 \$ par nom	Tarif établi en vertu du <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels</i> en vigueur

# Règlements du conseil de la Ville de La Tuque



## ANNEXE « VII »

### SÉCURITÉ INCENDIE

Les tarifs suivants sont applicables pour tous services rendus par le Service de sécurité incendie :

Services	Tarifs	Notes
Prévenir et combattre un incendie de véhicule pour non-résident (par déplacement, qu'il y ait intervention ou non)	Coût réel selon le taux horaire en vigueur	Auquel s'ajoute les coûts des avantages sociaux, de repas. Un minimum de trois heures est chargé selon le délai d'intervention, toutefois les heures subséquentes sont les frais rattachés à partir de la 4 <sup>e</sup> heure.
- Camion autopompe – 1 <sup>er</sup> heure	450 \$	
- Heures subséquentes par tranche de (30 minutes)	315 \$	
- Camion autopompe citerne– 1 <sup>er</sup> heure	595 \$	
- Heures subséquentes par tranche de (30 minutes)	415 \$	
- Unité de service – 1 <sup>er</sup> heure	65 \$	
- Heures subséquentes par tranche de (30 minutes)	n/a	
- Mousse – récipients utilisés	Coût réel du matériel	
- Matériel de décontamination ou de rétentions des matières dangereuses	Coût réel du matériel	Des frais d'administration de 15 % sont ajoutés à ce tarif
- Désincarcération d'un véhicule	Montant correspondant à l'écart entre le remboursement de la SAAQ et les coûts réels totaux de l'intervention	Des frais d'administration de 15 % sont ajoutés à ce tarif.
		Tarif établi en vertu du règlement imposant une tarification pour les interventions du service de sécurité incendie destinées à prévenir ou combattre l'incendie d'un véhicule d'un non-résident
		Ce service est gratuit pour les résidents de Ville de La Tuque



## Règlements du conseil de la Ville de La Tuque

### ANNEXE « VII » (SUITE)

#### SÉCURITÉ INCENDIE

Les tarifs suivants sont applicables pour tous services rendus par le Service de sécurité incendie :

Services	Tarifs	Notes
Appel de services pour déclencher le fonctionnement de la pompe (site Vallières)	85 \$	En vertu de la résolution no 95-03-44 du conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Haut-Saint-Maurice
Entraide intermunicipale	Coût réel <i>selon le taux horaire en vigueur</i>	Avec entente : coût fixé selon l'entente pour les ressources humaines et matérielles
Entente SOPFEU		Avec entente : coût fixé selon l'entente



ANNEXE « VIII »

PERMIS ET INSPECTION / URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Les tarifs suivants sont applicables pour tous services rendus par le Service aménagement, développement du territoire et urbanisme :

Services	Tarifs	Notes
Plan d'urbanisme, de zonage ou de tout autre plan	3,90 \$ par feuillet	Tarif établi en vertu du <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels</i> en vigueur
Permis de lotissement	25 \$  Selon calcul	Tarifs établis en vertu du <i>Règlement concernant la gestion des règlements d'urbanisme no 1000-176-2014</i> en vigueur  Établi en vertu du règlement concernant le lotissement no 1000-178-2014 en vigueur Cession de terrains ou paiement en argent pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels 10 % de la superficie ou de la valeur de l'ensemble du territoire visé par le projet d'opération cadastrale du terrain
Permis de construction		Tarifs établis en vertu du <i>Règlement concernant la gestion des règlements d'urbanisme no 1000-176-2014</i> en vigueur
Bâtiment principal, résidentiel		
Nouvelle construction		
a) Unifamiliale	150 \$	
b) Bifamilial et trifamilial	250 \$	
c) Multifamilial	450 \$	
d) Maison mobile	50 \$	
e) Chalet de villégiature	50 \$	
f) Réparation (certificat)	25 \$	
g) Transformation	25 \$	
h) Agrandissement	50 \$	
i) Démolition / Déplacement	25 \$	



## Règlements du conseil de la Ville de La Tuque

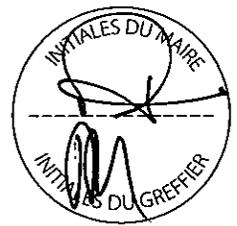
### ANNEXE « VIII » (SUITE)

#### PERMIS ET INSPECTION / URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Les tarifs suivants sont applicables pour tous services rendus par le Service aménagement, développement du territoire et urbanisme :

Services	Tarifs	Notes
<b>Permis de construction (suite)</b>		
Bâtiment principal, autre que résidentiel		
a) Nouvelle construction	150 \$	
i. Pour chaque tranche de 1 000 \$ de la valeur des travaux, ajouter :	1,00 \$	
b) Réparation (certificat)	50 \$	
ii. Pour chaque tranche de 1 000 \$ de la valeur des travaux, ajouter :	1,00 \$	
c) Transformation	50 \$	
iii. Pour chaque tranche de 1 000 \$ de la valeur des travaux, ajouter :	1,00 \$	
d) Agrandissement	100 \$	
iv. Pour chaque tranche de 1 000 \$ de la valeur des travaux, ajouter	1,00 \$	
e) Éolienne à grand gabarit	1 500 \$	
f) Éolienne de petit gabarit	50 \$	
g) Démolition / Déplacement (certificat)	50 \$	
Construction accessoire		
a) Agrandissement d'un bâtiment accessoire autre qu'agricole	10 \$	
v. Pour chaque tranche 1 000 \$ de la valeur des travaux, ajouter :	1,00 \$	
b) Garage détaché	25 \$	
c) Abri d'auto attenant	25 \$	
d) Remise	25 \$	
e) Entrepôt ou atelier industriel / commercial/ public	25 \$	
vi. Pour chaque tranche de 1 000 \$ de la valeur des travaux, ajouter :	1,00 \$	
f) Serre	25 \$	

# Règlements du conseil de la Ville de La Tuque



## ANNEXE « VII » (SUITE)

### PERMIS ET INSPECTION / URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Les tarifs suivants sont applicables pour tous services rendus par le Service aménagement, développement du territoire et urbanisme :

Services	Tarifs	Notes
<b>Permis de construction (suite)</b>		
<b>Construction accessoire (suite)</b>		
g) Bâtiment accessoire à un usage agricole (construction, agrandissement ou déplacement)	50 \$	
vii. Pour chaque tranche de 1 000 \$ de la valeur des travaux, ajouter :	2,00 \$	
h) Rénovation, démolition et déplacement d'un bâtiment accessoire (certificat)	25 \$	
i) Permis d'antenne ainsi que ses bâtiments complémentaires	15 \$	
j) Balcon, galerie, perron, proche et véranda faisant corps avec le bâtiment principal	15 \$	
k) Réservoir et bonbonne (certificat)	15 \$	
l) Spa et bain tourbillon et sauna (certificat)	20 \$	
m) Gazebo, pergola	25 \$	
n) Guichet et guérite	25 \$	
o) Îlot pompe à essence, gaz naturel ou propane	25 \$	
p) Foyer, four et barbecue extérieur	25 \$	
q) Abri ou enclos pour matières résiduelles	15 \$	
r) Piscine creusée et semi-creusée	25 \$	
s) Piscine hors-terre / démontable et plateforme de piscine (certificat)	20 \$	
t) Marquise	15 \$	
u) Lave-auto (construction et agrandissement)	15 \$	
v) Démolition / Déplacement (certificat)	15 \$	



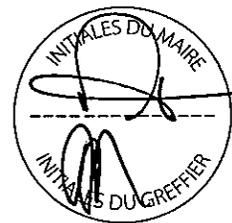
## Règlements du conseil de la Ville de La Tuque

### ANNEXE « VIII » (SUITE)

#### PERMIS ET INSPECTION / URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Les tarifs suivants sont applicables pour tous services rendus par le Service aménagement, développement du territoire et urbanisme :

Services	Tarifs	Notes
<b>Permis de constructions (suite)</b>		
Équipement accessoire		
a) Thermopompe et autre appareil de même nature (certificat)	15 \$	
b) Antenne et antenne parabolique (certificat)	15 \$	
c) Panneau solaire (certificat)	15 \$	
d) Clôture et muret	15 \$	
e) Patio ou terrasse	15 \$	
f) Auvent (certificat)	15 \$	
<hr/>		
Usage, construction et équipement temporaire (certificat d'autorisation)		
a) Abri temporaire d'hiver	20 \$	
Valide pour la durée de vie de l'abri	15 \$	
b) Tambour ou vestibule d'entrée temporaire	15 \$	
c) Vente d'arbres de Noël	15 \$	
d) Vente de produits agricoles	50 \$	
e) Terrasse saisonnière commerciale		
<hr/>		
Autres travaux		
Certificat d'autorisation :		
a) Enseigne	15 \$	
b) Panneau-réclame	15 \$	
c) Terrassement	20 \$	
d) Ouvrage en zone inondable	20 \$	
e) Ouvrage sur la rive ou le littoral et travaux en milieu riverain	20 \$	

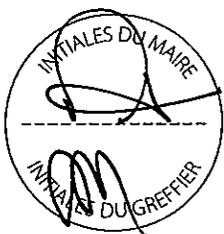


ANNEXE « VIII » (SUITE)

PERMIS ET INSPECTION / URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Les tarifs suivants sont applicables pour tous services rendus par le Service aménagement, développement du territoire et urbanisme :

Services	Tarifs	Notes
<b>Permis de construction (suite)</b>		
Autres travaux (suite)		
Certificat d'autorisation (suite)		
f) Déblai-remblai	20 \$	
g) Abattage d'arbres opération forestière	50 \$	
h) Trottoir, allée piétonne	15 \$	
i) Rampe d'accès pour personne handicapée	15 \$	
j) Démolition d'une éolienne à grand gabarit	1 500 \$	
Autres travaux (suite)		
Permis		
k) Installation septique (mise en place ou modification)	25 \$	
l) Prélèvement des eaux	25 \$	
m) Aire de chargement et de déchargement	20 \$	
n) Aire de stationnement et allée d'accès menant à une aire de stationnement	20 \$	
o) Terrain de sport	25 \$	
p) Déplacer une construction sur un même terrain	25 \$	
q) Roulotte de chantier, bureau de vente		
Autres tarifs		
a) Renouvellement d'un permis de construction	25 \$	
b) Renouvellement d'un certificat d'autorisation	15 \$	



## Règlements du conseil de la Ville de La Tuque

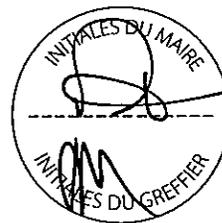
### ANNEXE « VIII » (SUITE)

#### PERMIS ET INSPECTION / URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Les tarifs suivants sont applicables pour tous services rendus par le Service aménagement, développement du territoire et urbanisme :

Services	Tarifs	Notes
<b>Permis de construction (suite)</b>		
Usages (certificat d'autorisation)		
a) Nouvel usage	15 \$	
b) Changement d'usage	15 \$	
c) Extension d'un usage	15 \$	
d) Usage complémentaire	15 \$	
e) Usage temporaire	15 \$	
Permis de projeter, souffler ou déposer la neige dans un parc, un espace vert, sur un îlot ou en bordure de la chaussée	200 \$	Tarif établi en vertu du règlement no 1000-184-2014 concernant le déneigement et la disposition de la neige sur voie publique

# Règlements du conseil de la Ville de La Tuque

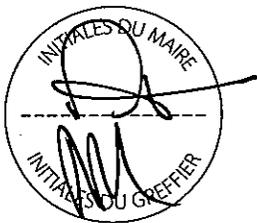


## ANNEXE « VIII » (SUITE)

### PERMIS ET INSPECTION / URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Les tarifs suivants sont applicables pour tous services rendus par le Service aménagement, développement du territoire et urbanisme :

Services	Tarifs	Notes
Permis d'occupation du domaine public		Tarifs établis en vertu du règlement concernant l'occupation du domaine public de la Ville de La Tuque no 1000-145-2011 en vigueur
a) De façon temporaire, tel que permis à l'article 7, alinéas 1 à 11	50 \$	*
b) De façon permanente, tel que permis à l'article 7, alinéas 1 à 11	1 000 \$	
c) De façon temporaire tel que permis à l'article 7, alinéa 12 pour une occupation en partie (trottoir)	200 \$	
d) De façon temporaire tel que permis à l'article 7, alinéa 12 pour une occupation en totalité (trottoir)	750 \$	



## Règlements du conseil de la Ville de La Tuque

### ANNEXE « VIII » (SUITE)

#### PERMIS ET INSPECTION / URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Les tarifs suivants sont applicables pour tous services rendus par le Service aménagement, développement du territoire et urbanisme :

Services	Tarifs	Notes
Dérogation mineure	350 \$ 500 \$	À titre de frais pour l'étude d'une demande visant à régulariser une situation existante ou projet d'un <b>bâtiment accessoire</b> Pour toute autre demande  Tarif établi en vertu du <i>règlement régissant les dérogations mineures no 1000-180-2014</i> en vigueur
Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) ou pour toute demande de modification de zonage	1 500 \$	Pour analyse de la demande par le Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) et pour la publication Au moment de la demande, une première somme de 250 \$ non remboursable pour l'étude de la requête et d'une deuxième somme de 1 250 \$ remboursable si la demande est rejetée par le conseil  Tarif établi en vertu du <i>règlement sur les PPCMOI no 1000-182-2014</i> en vigueur
Requête d'amendement au règlement relatif au zonage	1 500 \$	À titre de frais pour défrayer en tout ou en partie les coûts directs du projet d'amendement excluant le scrutin référendaire. Un montant de 1 250 \$ est remboursable si la requête est rejetée par le conseil. Si scrutin référendaire, le requérant s'engage à défrayer tous les coûts.  Tarif établi en vertu du règlement concernant la gestion des règlement d'urbanisme no 1000-176-2014 en vigueur

# Règlements du conseil de la Ville de La Tuque

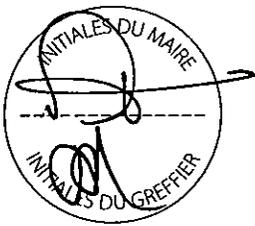


## ANNEXE « VIII » (SUITE)

### PERMIS ET INSPECTION / URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Les tarifs suivants sont applicables pour tous services rendus par le Service aménagement, développement du territoire et urbanisme :

Services	Tarifs	Notes
Autorisation d'un usage conditionnel	1 500 \$	Ces frais ne sont pas remboursés par la Ville, ni en partie ni en totalité, et ce, malgré une demande refusée
Colporteur, vendeurs publics ou itinérants et les commerçants et entrepreneurs résidents	500 \$ par année	Tarif établi en vertu du règlement concernant les permis de contrôle no 1000-139-2010 en vigueur ou tout règlement le remplaçant
Personne voulant faire du commerce ou des affaires de façon temporaire sur le territoire et n'ayant pas de place d'affaires dans la municipalité ni immeuble soumis à taxation foncière Durée maximale de 120 jours entre le 15 mai et le 15 septembre pour les comptoirs extérieurs ou kiosques	2 500 \$	Tarif établi en vertu du règlement concernant les permis de contrôle no 1000-139-2010 en vigueur ou tout règlement remplaçant
Regroupement de commerces et vendeurs publics	500 \$	La Ville se réserve le droit de déterminer les événements majeurs qu'il entend exonérer et de l'obligation de se procurer un permis
Installation septique		
- Vidange / prix par fosse	Selon devis	
- Disposition et traitement des boues septiques		
• Résidentiel	45 \$	
• Commercial - 500 à 999 gallons	100 \$	
• Commercial - 1000 à 1499 gallons	130 \$	
• Commercial - 1500 à 1999 gallons	165 \$	
• Commercial - 2000 à 2499 gallons	195 \$	
Commercial - 2500 à 3000 gallons	230 \$	
Vente de végétaux aux riverains	Coût réel	La Ville paie le transport et les taxes sur l'achat des végétaux jusqu'à La Tuque



## Règlements du conseil de la Ville de La Tuque

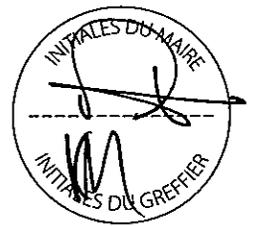
### ANNEXE « VIII » (SUITE)

#### PERMIS ET INSPECTION / URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Les tarifs suivants sont applicables pour tous services rendus par le Service aménagement, développement du territoire et urbanisme :

Services	Tarifs	Notes
Interventions dans un cours d'eau		Tarif établi en vertu du règlement no 6020-2012, régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de l'Agglomération de La Tuque
a) Ouvrage aérien, souterrain ou de surface qui croise un cours d'eau impliquant la traversée d'un cours d'eau par des machineries ou impliquant l'aménagement d'ouvrages permanents ou temporaires en bordure ou dans le cours d'eau	25 \$	Plus les coûts réels engagés pour l'étude de la demande <sup>(1)</sup>
b) Mise en place d'un projet ayant un impact sur le débit de pointe d'un cours d'eau	25 \$	Plus les coûts réels engagés pour l'étude de la demande <sup>(1)</sup>
c) Installation d'un pont, ponceau permanent ou temporaire pour un usage résidentiel, agricole, commercial, institutionnel ou industriel	25 \$	<sup>(1)</sup> Lorsque le tarif prévoit le paiement par le propriétaire des coûts réels des dépenses engagées pour l'étude de sa demande de permis ou pour l'émission du permis, la demande de paiement final inclut toutes les pièces justificatives démontrant le coût réel
d) Passage à gué	25 \$	
e) Mise en place d'un exutoire de drainage souterrain ou de surface dans un cours d'eau	25 \$	
f) Stabilisation d'un talus dans un littoral	25 \$	
g) Calcul de débit	60 \$	
h) Surveillance des travaux par l'Agglomération	40 \$ / h	
i) Frais de machinerie, frais d'arpentage, frais d'ingénierie, surveillance de travaux par une firme, travaux d'arpentage	Coûts réels <sup>(1)</sup>	

# Règlements du conseil de la Ville de La Tuque



## ANNEXE « VII » (SUITE)

### PERMIS ET INSPECTION / URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Les tarifs suivants sont applicables pour tous services rendus par le Service aménagement, développement du territoire et urbanisme :

Services	Tarifs	Notes
Gestion des matières résiduelles et centre de transfert		
Pour les usages du centre de transbordement		
- Matières résiduelles vouées à l'enfouissement	160,00 \$ / t.m.	Des redevances gouvernementales de 23,07 \$ sont incluses dans les tarifs de disposition
- Résidus CRD	135,00 \$ / t.m.	
- Matières recyclables	135,00 \$ / t.m.	
- Béton et agrégats	22,00 \$ / t.m.	
- Résidus ligneux	12,00 \$ / t.m.	
- Résidus domestiques dangereux (RDD)	2,50 \$ / kg	
- Pneus surdimensionnés	175,00 \$ / pneu	
- Composteur domestiques	20 \$ / composteur	



## Règlements du conseil de la Ville de La Tuque

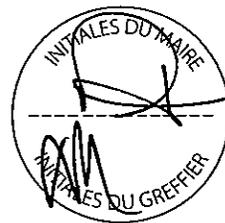
### ANNEXE « IX »

#### TRAVAUX PUBLICS

Les tarifs suivants sont applicables pour les services rendus par le Service des travaux publics :

Services	Tarifs	Notes
Fermer ou ouvrir l'entrée d'eau	150 \$	Tarif établi en vertu de l'article 732a du règlement décrétant l'imposition des différents taux de taxes, tarifications et compensations pour chaque exercice budgétaire de Ville de La Tuque en vigueur
Dégel d'aqueduc	300 \$	Tarif établi en vertu de l'article 732b du règlement décrétant l'imposition des différents taux de taxes, tarifications et compensations pour chaque exercice budgétaire de Ville de La Tuque en vigueur
Remplissage de piscine - Citerne contenant 13 000 litres	155,75 \$	
Vente de fourniture via le magasin	Prix coûtant	Auquel s'ajoute 15 % de frais d'administration

# Règlements du conseil de la Ville de La Tuque



## ANNEXE « X »

### SPORTS ET PLEIN AIR

Les tarifs suivants sont applicables pour les services rendus par le Service infrastructures d'accueil, centre de ski et projets municipaux:

Services	Tarifs	Notes
<b>Centre de Ski La Tuque (saison 2018-2019)</b>		
Abonnement de saison		
- Enfants (5 ans et moins)	60 \$	Tarification établie en vertu de la résolution no VLT-2018-07-206 Rabais sur les tarifs de 50 % pour l'abonnement de saison en prévente Abonnement mi- saison : à compter du 1 <sup>er</sup> février 2019 avec rabais de 40 % Prévente : possibilité de trois versements (20 novembre, 20 décembre et 20 janvier) *Abonnement familial : 2 adultes + 3 enfants / enfant additionnel : 60 \$ **Valide à compter de 16 h
- Étudiants	276 \$	
- Adulte	474 \$	
- Senior (55 ans et plus)	432 \$	
- 1 Adulte + enfant	714 \$	
- Couple	858 \$	
- Familial*	894 \$	
- Soirée**	108 \$	
- 80 ans et plus	Gratuit	
Casiers		
- Très petit	68 \$	Prévente : 15 % de rabais sur le tarif régulier
- Petit	89 \$	
- Moyen	106 \$	
- Grand	133 \$	
- Très grand	198 \$	
- Extra grand	264 \$	
- Casier journalier	10 \$ / jours	
Billets journaliers		
- Journée	28 \$/adulte 23 \$ / étudiant	
- Bloc de 3 heures	23 \$ / adulte 18 \$/étudiant	
- Soirée à compter de 16 h	18 \$/adulte 13 \$/étudiant	
- 5 ans et moins	3 \$/étudiant	



## Règlements du conseil de la Ville de La Tuque

### ANNEXE « X » (SUITE) SPORTS ET PLEIN AIR

Les tarifs suivants sont applicables pour les services rendus par le Service infrastructures d'accueil, centre de ski et projets municipaux :

Services	Tarifs	Notes
<b>Centre Ski La Tuque (suite)</b>		
- Glissade sur tubes	5 \$/ adulte et étudiant	
- Glissa sur tubes (5 ans et moins)	2 \$	
- Remontée raquette	2 \$ / adulte et étudiant	

# Règlements du conseil de la Ville de La Tuque



## ANNEXE « X » (SUITE) SPORTS ET PLEIN AIR

Les tarifs suivants sont applicables pour les services rendus par le Service du loisir et de la culture :

Services	Tarifs	Notes
<b>Colisée Denis-Morel</b>		
Location de glace		
- Location pour la saison de 8 h à 16 h	114 \$/heure	Tarification établie en vertu de la résolution no VLT-2018-08-236 (Les taxes sont incluses à la tarification)
- Location pour la saison de 16 h à la fermeture	172 \$/heure	
- Location à l'heure de 8 h à 16 h	123 \$/heure	
- Location à l'heure de 16 à la fermeture	181 \$/heure	
- Location spéciale – Plus de 6 heures consécutives	132 \$/heure	
- Organisations	67 \$/heure	Club de hockey senior, École de patinage artistique et École de hockey
	Banque de 60 heures gratuites	
- Commission scolaire de l'Énergie	67 \$/heure	Selon les disponibilités de la glace
- Écoles situées sur le territoire de la Ville	129 \$/heure	Au-delà de la banque d'heure gratuite
- Ligue des pompiers		Exigence : 51 % de joueurs doivent être pompiers volontaires pour la Ville
<b>Événements spéciaux</b>		
Location estivale		
- Organisme sans but lucratif	860 \$/jour	Les organismes avec ou sans but lucratif doivent détenir une charte
- Organisme à but lucratif	1 685 \$/jour	
Location de casier pour la saison		
- Une seule grandeur (Ligue seulement)	168 \$	



## Règlements du conseil de la Ville de La Tuque

### ANNEXE « X » (SUITE)

### SPORTS ET PLEIN AIR

Les tarifs suivants sont applicables pour les services rendus par le Service du loisir et de la culture :

Services	Tarifs	Notes
<b>Colisée Denis-Morel (suite)</b>		
Admission patinage et hockey libre		
Admission		
- Adulte (18 à 54 ans)	3 \$	
- Enfant (6 à 17 ans)	3 \$	
- Aîné (55 ans et plus)	3 \$	
- Enfant de moins de 5 ans	Gratuit	
Hockey libre	5 \$	
<b>Complexe sportif de l'École secondaire Champagnat</b>		Tarification établie en vertu de la résolution no VLT2018-07-204 (Taxes incluses)
Activité (Natation, Aquaforme, Aqua-eau profonde, prénatal, aquatraining)		
- Cours de natation 9 semaines	65 \$	7,50 \$ / cours
- Cours de mise en forme 15 semaines	112 \$	7,50 \$ / cours
- Cours de mise en forme 12 semaines	90 \$	
- Séance de cours unique (pour adulte seulement)	12 \$	
- Cours privé (30 minutes)	22 \$	

Règlements du conseil de la Ville de La Tuque



ANNEXE « X » (SUITE)

SPORTS ET PLEIN AIR

Les tarifs suivants sont applicables pour les services rendus par le Service du loisir et de la culture

Services	Tarifs	Notes
<b>Complexe sportif de l'École secondaire Champagnat</b>		
Activité (bain libre, musculation, badminton, volleyball, basketball)		
- Séance – Enfant 5 ans et mois	Gratuit	
- Séance - Adulte	3 \$	
- Séance – Étudiant	3 \$	
- 10 séances – Adulte	Pass'sport santé	
- 10 séance – Étudiant	Pass'sport santé	
- Abonnement annuel – adulte	Pass'sport santé	
- Abonnement annuel – étudiant	Pass'sport santé	
Location de plateau sportif		
- Piscine	60 \$/heure	
- Aqua-bonne fête	60 \$/heure	
Pass'sport santé		
- 1 personne	95 \$	Tarification établie en vertu de la résolution no VLT-2018-07-2015 Valide pour une période d'un an à compter de la date d'achat (taxes incluses)
- 2 personnes	135 \$	
- 3 personnes	167 \$	
- 4 personnes	188 \$	
- 5 personnes	209 \$	
- Personne additionnelle	20 \$	
- Enfant de 5 ans et moins	Gratuit	Donne accès :
		- La glissade sur tube à Ski La Tuque
		- Patinage et hockey libre au Colisée Denis-Morel
		- Bain libre et gymnase au Complexe sportif Champagnat



## Règlements du conseil de la Ville de La Tuque

### ANNEXE « XI »

### BIBLIOTHÈQUE

Les tarifs suivants sont applicables pour les services rendus par le Service du loisir et de la culture :

Services	Tarifs	Notes
Bibliothèque Annie-St-Arneault		En vertu de l'article 2.2 de la Politique de développement des collections de la Bibliothèque Annie-St-Arneault, la Ville offre l'accès universel en offrant l'abonnement gratuit aux citoyens
Abonnement	Gratuit	Les amendes et les frais de services sont établis en vertu du règlement no 1000-195-2016 Les taxes sont incluses Pour s'abonner à la bibliothèque, toute personne doit a) Remplir les documents prévus à cet effet b) Présenter les pièces justificatives exigées
La signature d'un parent ou d'un tuteur au moment de l'inscription est obligatoire pour les moins de 14 ans		
Duplicata de la carte de membre		
- Première	1 \$	
- Subséquente	5 \$	



**ANNEXE « XI » (SUITE)  
BIBLIOTHÈQUE**

Les tarifs suivants sont applicables pour les services rendus par le Service du loisir et de la culture :

Services	Tarifs	Notes
<b>Bibliothèque Annie-St-Arneault (suite)</b>		
Amendes		Frais de retard imposés par jour de retard et par document
- Tout document de notre collection	0,10 \$	
- Document perdu	Prix courant	
Amendes cumulatives maximales		
- Tout document de notre collection	10 \$	L'utilisateur perd ses privilèges d'emprunt dès qu'il a accumulé un montant de 10 \$ impayé à son dossier
Document perdu si le prix est inconnu		
▪ Livre de poche	10 \$	
▪ Livre tout format	20 \$	
▪ Périodique	5 \$	
▪ Document audiovisuel	20 \$	
▪ DVD d'accompagnement d'un livre	30 \$	
Préparation matérielle		
- Tout document	2 \$	
- Reliure	10 \$	



## Règlements du conseil de la Ville de La Tuque

### ANNEXE « XI » (SUITE)

#### BIBLIOTHÈQUE

Les tarifs suivants sont applicables pour les services rendus par le Service du loisir et de la culture :

Services	Tarifs	Notes
<b>Bibliothèque Annie-St-Arneault (suite)</b>		
Frais de service		
- Photocopie en noir et blanc tous les formats	0,25 \$ / page	
- Photocopie en couleur tous les formats	0,50 \$ / page	
Télécopie pour envoi		
- Interurbain	1 \$ / page	
- Interurbain plus de 5 pages	0,50 \$ / page	
- Appel local ou numéro sans frais	0,25 \$ / page	
- Télécopie pour réception		
Service de prêt entre bibliothèques	Coûts administratifs, s'il y a lieu	

# Règlements du conseil de la Ville de La Tuque



## ANNEXE « XII »

### VIE CITOYENNE

Les tarifs suivants sont applicables pour les services rendus par le Service du loisir et de la culture

Services	Tarifs	Notes
Programme estival		
Camp de jour	Voir note	En vertu d'une entente, le service administratif et de comptabilité complet est pris en charge par l'organisme Ressource Parent-Aïles



## Règlements du conseil de la Ville de La Tuque

### ANNEXE « XIII »

#### TOURISME

Les tarifs suivants sont aussi applicables pour Tourisme Haute Mauricie

Services	Tarifs	Notes
<b>Plan de promotion 2019</b>		
<b>Restauration - Hébergement</b>		
Plan Diamant	985 \$	Promotion incluant : Magazine Touristique Haute-Mauricie : publi-reportage (275 mots et 2-3 photos), autre mention (rappel), double espace tableau, espace forfait Site web hautemauricie.com : fiche de l'entreprise avec photos, espace forfait, bannière web, infolettre et blogue (article sur l'entreprise) Campagne estivale et hivernale : encart cartonné Napperon Ville de La Tuque : identification sur la carte Salon moto de Montréal et Québec : distribution du dépliant de l'entreprise
Plan Or	550 \$	Promotion incluant : Magazine Touristique Haute-Mauricie : micro-reportage (100 mots et 1 photo) et double espace tableau Site web hautemauricie.com : fiche de l'entreprise avec photos Napperon Ville La Tuque : identification sur la carte Salon moto Montréal et Québec : distribution du dépliant de l'entreprise

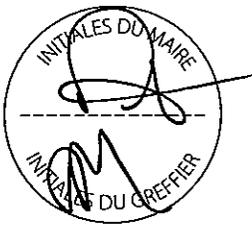


ANNEXE « XIII » (SUITE)

TOURISME

Les tarifs suivants sont aussi applicables pour Tourisme Haute Mauricie

Services	Tarifs	Notes
Plan de promotion 2019 (suite)		
Pouvoirie		
Plan Diamant	985 \$	Promotion incluant : Magazine Touristique Haute-Mauricie : publi-reportage (275 mots et 2-3 photos), autre mention (rappel), double espace tableau, espace forfait Magazine Aventure Chasse et pêche : logo de l'entreprise dans la page publicitaire de la cuillère de La chance (2 éditions) Site web hautemauricie.com : fiche de la pourvoirie avec photos, espace forfait, bannière web, infolettre et blogue (article sur l'entreprise) Promotion cuillère de la chance : 30 cuillères Salon plein air, chasse pêche et Camping Montréal et Québec : distribution du dépliant de l'entreprise
Plan Or	550 \$	Promotion incluant : Magazine Touristique Haute-Mauricie : micro-reportage (100 mots et 1 photo) et double espace tableau Site web hautemauricie.com : fiche de la pourvoirie avec photos Promotion cuillère de la chance : 10 cuillères Salon plein air, chasse pêche et Camping Montréal et Québec : distribution du dépliant de l'entreprise



## Règlements du conseil de la Ville de La Tuque

### ANNEXE « XIII » (SUITE)

#### TOURISME

Les tarifs suivants sont aussi applicables pour Tourisme Haute Mauricie

Services	Tarifs	Notes
Magazine Touristique Haute-Mauricie (uniquement)		
À la carte :		
- Publi-reportage	835 \$ (275 mots et 2-3 photos)	
- Micro reportage	450 \$ (100 mots et 1 photo)	
- Nos bonnes adresses	300 \$ (50 mots)	
- Tableau simple	110 \$ (Aucun picto)	
- Tableau bonifié	160 \$	
- Publicité ¼	500 \$	
- Publicité ½	910 \$	
- Publicité 1 page	1 680 \$	

#### Formats des annonces :

Page simple : L : 8 375" - H : 10 875"

Demi-page (½) : L : ,75" - H : 4,75"

Quart de page (¼) V : L : 3 625" - H : 4,75"

Quart de page (¼) H : L : ,75" - H : 2,25"